

OMPI/IP/HEL/00/12

ORIGINAL: anglais

DATE: octobre2000



DIRECTION GÉNÉRALE DES BREVETS
ET DEL' ENREGISTREMENT
DE LA FINLANDE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**FORUM SUR
LA CREATIVITE ET LES INVENTIONS – UN Avenir MEILLEUR
POUR L' HUMANITE AU 21^E SIECLE**

organisé par
l' Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
et
la Direction générale des brevets et del' enregistrement de la Finlande
en coopération avec
le Ministère du commerce et del' industrie de la Finlande,
le Ministère del' éducation, de la science et de la culture de la Finlande
et
la Chambre de commerce internationale (CCI),
la Fédération internationale des associations d' inventeurs (IFIA),
la Confédération industrielle et patronale finlandaise (TT),
la Fédération nationale d' inventeurs finlandais (KEKE)

**Finlandia Hall
Helsinki, 5 – 7 octobre 2000**

PARTENARIAT ENTRE UN ÉTAT ET UNE ENTREPRISE EN TANT QUE CONDITION
NECESSAIRE D' UNE EXPLOITATION REUSSIE DE L' INVENTION ET DES
INNOVATIONS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

*Document établi par M. Andrei Fursenko, Directeur général, Fondation régionale de
St Pétersbourg pour le développement scientifique et technologique, St. Pétersbourg,
Fédération Russe*

1. Le développement scientifique et technologique a un rôle mondial pour but, entre autres, d'accroître la compétitivité d'une nation au moment présent et dans une perspective stratégique.
2. Pour être compétitive, une nation doit être imprégnée d'esprit de compétition, d'esprit d'entreprise, de dynamisme, surtout, elle doit être prête à lutter pour être au premier rang dans les milieux d'affaires.
3. Dans le domaine social, l'approche innovante du développement se traduit par une meilleure qualité de vie; dans le domaine économique, cela suppose une durabilité stratégique et une place de premier plan dans l'économie mondiale, ainsi que la croissance du PIB grâce au renouvellement des ressources préalablement accumulées et à l'acquisition de nouvelles connaissances.
4. Le but formulé ci-dessus est atteint par les actions suivantes:
 - a) Le développement de la culture générale et l'accumulation des connaissances, principalement grâce aux recherches en éducation et aux recherches fondamentales.
 - b) Le développement du secteur scientifique et technique en tant qu'élément de l'économie de marché, c'est-à-dire la commercialisation du potentiel intellectuel.
5. À l'heure actuelle, l'État ne peut financer le secteur scientifique et technique que dans une très faible mesure et il bénéficie d'une priorité sans condition pour recevoir les ressources budgétaires. Mais, si l'État n'est intéressé qu'aux recherches en éducation et aux recherches fondamentales, cela revient à favoriser l'économie de pays plus développés, puisque les experts compétents viennent de ces pays et que les résultats des recherches fondamentales seront demandés. Dans ce contexte, l'économie de la Russie est vraiment mieux que les autres, mais elle est limitée par le manque de financement par rapport aux pays développés de travaux scientifiques communs.
6. Pour assurer des avantages économiques et sociaux en provenance de l'activité scientifique et technique, l'État doit promouvoir la commercialisation du potentiel intellectuel et résoudre les principaux problèmes suivants:
 - l'appui, y compris financier, au développement, aux techniques et à la production axés sur le maintien de la sécurité nationale, le domaine social et d'autres besoins de l'État.
 - la création de conditions et mécanismes permettant d'attirer des ressources non budgétaires dans le secteur scientifique et technique grâce à l'exécution de trois principales fonctions:
 - la régulation des relations économiques, en introduisant les règles appropriées et en s'assurant de leur respect, c'est-à-dire en créant un domaine législatif adéquat;
 - la garantie apportée à l'investisseur privé, directement par des mécanismes de fonds de garantie et de bons de garantie budgétaires, ainsi qu'indirectement par l'adoption d'actes législatifs et normatifs appropriés;

- le regroupement des innovations par un appui financier direct destiné aux améliorations potentielles dans le domaine commercial, ou indirect par la création d'une infrastructure adaptée à l'activité innovante et technologique.

7. L'État, représenté par les autorités exécutives et législatives, outre la résolution des problèmes énumérés, devra sans cesse informer le public sur la politique scientifique, technique et innovante, et expliquer comment la participation du capital privé au développement du secteur scientifique et technique répond aux intérêts nationaux. Une telle approche correspond aux tendances à la privatisation mondiale de toute l'économie, y compris dans les domaines scientifique et technique.

8. L'existence d'une législation appropriée d'une infrastructure adéquate permettra à l'État, malgré les faibles ressources disponibles à l'heure actuelle, de résoudre quelques problèmes importants, grâce au principe fondamental de l'établissement de relations de partenariat, horizontalement et verticalement :

Social – apparition de la catégorie des hommes d'affaires et des dirigeants les plus ambitieux et les plus efficaces, qui travaillent dans le secteur de l'activité innovante et technologique et espèrent surtout une véritable restructuration de l'industrie à grande échelle en Russie; il sont liés et conçoivent l'État comme un partenaire et non pas comme un concurrent en ce qui concerne le développement de leurs activités.

Économique – participation des scientifiques, de responsables en développement industriel et de producteurs à des processus innovants combinés afin que chacun, tout en gérant son entreprise, estime avantageux de partager avec un partenaire investisseur la part relative à la propriété intellectuelle et industrielle en échange d'investissements.

Financier – création d'institutions financières, de techniques et d'outils (entreprises émergentes, fonds de garantie et fonds de capital-risque, investissements bancaires etc.), accordant une grande importance aux idées de partenariat dont le principe est nouveau en Russie.

9. Les investissements et les innovations sont à la base de la formation et du fonctionnement de toute la chaîne : idée - technologie - exploitation commerciale - consommateur. Dans ce contexte, la réussite n'est possible que si l'environnement est favorable, élément important du système de financement de la chaîne à tous les stades.

10. La complexité du financement d'une étape d'innovation, c'est-à-dire l'étape de passage des idées à la production industrielle à grande échelle, se pose d'une part en termes de volume de financement nécessaire qui excède les possibilités de l'État et, d'autre part, en termes de manque d'intérêt du point de vue des ressources commerciales telles que les banques et les partenaires stratégiques sont les grandes entreprises industrielles.

11. Les innovations et les inventions dans le domaine de la haute technologie nécessitent des modes de financement appropriés. Le capital-risque constitue la meilleure solution à ce stade.

12. Il ne fait aucun doute que l'État devrait jouer, et joue déjà, un rôle important dans la création de mécanismes d'investissement direct et de nouvelles entreprises.

13. Premièrement, ils'agit de créer des fonds de démarrage tenant compte des hauts risques existant dans l'économie russe à l'heure actuelle, qui sont appelés à résoudre des problèmes plus sociaux qu'économiques mais qui, en même temps, présentent aussi de bonnes perspectives de développement commercial. Il ne fait aucun doute que les investissements dans des fonds de démarrage permettront aux investisseurs de se forger une réputation et de déterminer l'objet de leurs futurs investissements sur le marché russe. À l'heure actuelle, il n'y a pas en Russie de véritables fonds de démarrage au sens du marché, mais il existe des approches, des perspectives du point de vue de la législation actuelle et de la situation économique qui sont étudiées depuis de nombreuses années.

14. Deuxièmement, la participation de l'État au processus d'investissement en capital-risque devrait se fonder sur les principes du partenariat, avec les mêmes conditions pour tous les investisseurs, qu'ils'agissent de l'État, d'investisseurs privés ou d'institutions financières de type fonds de pension. L'introduction de ces principes se trouve avant tout liée à la création de conditions législatives préalables et obligatoires pour toutes les personnes juridiques.

15. Troisièmement, la participation de l'État en tant qu'investisseur dans ce processus permet, grâce à divers mécanismes, de réduire les risques des autres investisseurs. En tout état de cause, les risques politiques et juridiques deviennent acceptables pour les investisseurs commerciaux. L'un des mécanismes de la participation financière de l'État est, à titre d'exemple, un fonds de fonds.

16. Enfin, les investissements de l'État et les ressources non budgétaires proches de l'État qui sont investies dans la création d'une infrastructure destinée au développement de l'innovation (les centres d'innovation et les technopôles, la formation et le suivi des dirigeants) ont déjà conduit à la création d'entreprises innovantes à fort potentiel et à une croissance rapide, dotées d'une direction appropriée. Cette participation devrait aussi être considérée par les investisseurs commerciaux comme une contribution sociale de l'État au processus d'innovation et d'investissement.

[Findudocument]